

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-23 du 10 juillet 2023

OBJET : AVENANTS N°1 ET N°2 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE - LOT N°13 COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste, alloti en quatorze lots : un 1^{er} lot "Démolition/désamiantage", un 2^{ème} lot "VRD/gros œuvre/rejointoiement", un 3^{ème} lot "Traitement des bois", un 4^{ème} lot "Charpente bois", un 5^{ème} lot "Couverture", un 6^{ème} lot "Menuiseries", un 7^{ème} lot "Isolation/cloisonnement/faux-plafonds", un 8^{ème} lot "Revêtements de sols", un 9^{ème} lot "Peinture", un 10^{ème} lot "Métallerie", un 11^{ème} lot "Signalétique", un 12^{ème} lot "Élévateur PMR", un 13^{ème} lot "Courants forts/courants faibles", et un 14^{ème} lot "Plomberie/chauffage/ventilation" ;
Vu les notifications d'attribution des dix lots du marché en date du 27 octobre 2021 ;
Vu la décision 2022-08 du 28 février 2022 relative à un 1^{er} avenant sur l'attribution et le montant des lots du marché de travaux de réhabilitation de l'Ancienne Poste ;
Vu le 1^{er} avenant lié à la nécessité d'ajuster le montant du lot n°13 pour une moins-value sur l'alimentation de l'enseigne, commande centralisée et la pose d'un écran motorisé ;
Vu le 2^{ème} avenant lié à la nécessité d'ajuster le montant du lot n°13 pour une moins-value sur l'alarme technique et la pose d'une goulotte ;

Considérant la nécessité d'un premier et d'un second avenant du lot n°13, à la demande du Maître d'œuvre reçue le 7 juillet 2023 ;

Décide

Article 1 : Le lot n°13 du marché de travaux de réhabilitation de l'Ancienne Poste, est modifié de la manière suivante :

Marché initial – Montant du lot n°13	24 225,80 € HT
Avenant n°1	- 1 414,10 € HT
Avenant n°2	- 30,26 € HT
Nouveau montant du lot n°13	22 781,44 € HT



Le Maire,
Patrick BEILLON